



Licenciement pour faute grave

Par **déborah31770**, le **06/06/2009** à **11:36**

Bonjour, on me licencie pour faute grave. Je suis chauffeur de bus et j'ai pris un rond point sur le coté gauche (donc pas fait le tour) car un obstacle devant me gêner. Deux policiers présents sur place ne m'ont pas arrêté pour autant mais on fait une lettre avec entête de la mairie à ma société. Aucun PV n'a été établi. Ma société me licencie donc pour faute grave pour conduite dangereuse et remets en + mes 4 ans dans l'entreprise en prenant en compte mes accrochages car je n'ai jamais eu de collision avec d'autres voitures ni d'accidents corporelles, que des rétros ou en reculant abimés légèrement le bus donc aujourd'hui on me reproche tout cas. Il faut savoir qu'il y a eu un parking mis à disposition pour des bus et que tous les chauffeurs sont obligés de couper le rond point sur la gauche et la on ne leur dit rien. Aucune sanction. Les règles ne sont pas les memes pour tout le monde. Je voudrais savoir si déjà une simple lettre meme d'agents assermentés est considéré comme quelque chose d'important, ou considéré comme plutot de la delation car aucun PV établie et dans ce cas ces 2 agents auraient du m'arrêter. et est ce que je peux valoir aussi que d'autres chauffeurs font la meme chose que moi mais eux tous les jours. Merci de votre réponse rapide. Cdt, déborah babin